



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

PRÉFET
DU FINISTÈRE



Rennes, le 28 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 164 – Comité de pilotage des études pour la mise à 2x2 voies dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Elle est mentionnée à ce titre dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne annoncé par le Premier Ministre le 16 octobre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou, Jean-Luc Videlaïne, Préfet du Finistère, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni, jeudi 28 novembre, à Châteauneuf-du-Faou, le comité de pilotage des études de ce projet. Celui-ci mobilise environ 60 M€ de financements inscrits en particulier au Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014 pour la Bretagne.

La fin des études préalables du projet

Les membres du comité de pilotage ont pris acte de la finalisation de l'étude d'impact du projet, qui permet de définir l'ensemble des mesures d'insertion du projet, pour réduire ou compenser les impacts de l'aménagement routier, que ce soit, notamment, en matière de protection des riverains contre les nuisances sonores ou de reconstitution de zones humides.

Ils ont également pris connaissance de l'avis rendu par l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), instance chargée de se prononcer sur la qualité de l'étude d'impact de ce type de grand projet. Les membres du comité de suivi ont pris note de la manière dont l'État, en tant que maître d'ouvrage du projet, a pris en compte les remarques du CGEDD. Les deux co-présidents du comité de pilotage ont réaffirmé à cette occasion qu'une attention particulière sera portée à l'insertion de cet aménagement dans les territoires traversés et que cette exigence qualitative est compatible avec l'objectif global et prioritaire de réaliser l'aménagement de la RN 164 dans son intégralité et dans les meilleurs délais.

Une enquête publique à venir

Le comité de pilotage a pris acte de la tenue dans les communes concernées de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du 13 janvier au 21 février 2014.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Jean-Michel BOURLES – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La poursuite du projet

Afin de poursuivre le projet dans des conditions optimales, le comité de pilotage a été informé de la réflexion engagée quant à la mise en place d'un aménagement foncier agricole et forestier, pour prendre en compte les impacts du projet sur l'activité agricole. La Commission départementale d'aménagement foncier du 1er octobre 2013, installée par le Conseil Général du Finistère, s'est prononcée favorablement à la création d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Châteauneuf-du-Faou, de Plonevez-du-Faou et de Landeleau. Cette CIAF se prononcera en début d'année sur l'opportunité de mener ou non un tel aménagement foncier.

Parallèlement, la DREAL poursuit les études de détail du projet, dans l'objectif de parvenir à une mise en chantier fin 2016/début 2017.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Jean-Michel BOURLES – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57